

Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis

pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Jazz
Numéro d'homologation : 29725

 Numéro de la demande :
 2009-3793

 N° de l'ARLA :
 1891996

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2013**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le **30 avril 2011**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

## PARTIE 10 VALEUR

**CODO:** 10.2.3.2

**Titre:** Essais à petite échelle (au champ ou en serre)

Précisions : L'évaluation des maladies n'a pas été effectuée, et les données en matière de

rendement montrent que l'efficacité de Jazz est faible lorsque la pression exercée par les maladies est élevée. Le demandeur doit donc réaliser au moins un essai d'échelle pilote sur les cultures démontrant l'efficacité d'une, deux ou trois applications uniques de Jazz par mouillage des bandes de terre, ainsi qu'un essai d'échelle pilote sur les cultures démontrant l'efficacité de trois, quatre ou cinq applications de Jazz pour lutter contre la moisissure

verte sur les champignons.

